



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202607D067

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260707-202607D067-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
6 Juillet 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 1
Votants : 28

Date de la
convocation :
30 Juin 2026

Domaine
Urbanisme
Pour : 28
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le six Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Céline DULONG a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS – V. PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG - J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR – B. GLAIZAL - C. CABON - K. DOS PRAZERES – S. GUEDON - G. POCHON - S. VILLEMONT - J. SCANDOLA – P. SALOMON - F. CANARD - P. NOBLET - R. MAGNY - S. BAUDIN – D. MILLOT

ABSENTS :

L. MEURGUES a donné pouvoir à S. VILLEMONT

I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER

C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL

P-Y GARREAU a donné pouvoir à I. DUBOIS

TNP RUCEL a donné pouvoir à C. DULONG

Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir R. MAGNY

D. OZANT

CONVENTION DE SERVITUDE EN EDIS : RENFORCEMENT CENTRE SOCIAL COLIBRI PARCELLE BB0159

Pour les besoins du renforcement électrique du futur Centre Social Colibri, la Commune a sollicité auprès d'ENEDIS une augmentation de puissance impliquant également des travaux de raccordement sur la parcelle du Centre Social BB159.

A cette fin, une convention de servitude doit être autorisée pour la pose de :

- une canalisation souterraine sur une bande de 1m de large et 20m de longueur
- bornes de repérage
- un ou plusieurs coffrets avec pose de câble.
- La convention prend effet à la date de signature et est conclue pour la durée de vie des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de servitude pour les ouvrages souterrains à conclure avec ENEDIS pour la parcelle précitée.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention relative à cette servitude.

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 7 Juillet 2026

Le Maire,

Isabelle DUBOIS